

Qu'est-ce qu'une déficience intellectuelle ?

Qu'est-ce qu'une déficience intellectuelle ? Une déficience intellectuelle constitue une condition chronique qui commence à l'enfance et qui affecte le fonctionnement du cerveau. Cela entraîne des difficultés dans des domaines, notamment l'apprentissage, le langage, le comportement ou les activités de la vie quotidienne. Certaines personnes présentant une déficience intellectuelle sont nées avec le syndrome de Down. D'autres sont autistes. D'autres peuvent avoir eu une maladie ou un accident avant l'âge de 18 ans, ce qui limite leur développement intellectuel.

Les personnes ayant une déficience intellectuelle participent et contribuent à la vie de leur collectivité. Elles sont d'excellents employés, artistes, athlètes, plaideurs et amis.

Processus D'application SOPDI

UNE APERÇU RAPIDE

Vous devez déposer une demande avec SOPDI

pour savoir si vous êtes admissible aux services de développement pour adultes financés par le ministère.



Après que le SOPDI **aura confirmé votre admissibilité**, vous recevrez votre **lettre d'admissibilité** de la part du SOPDI.



Après réception de votre lettre d'admissibilité, **un membre du personnel SOPDI de votre région vous contactera**.

Une fois que vous aurez accepté une évaluation des besoins de soutien, **votre SOPDI planifiera l'évaluation**.

Conseils utiles



- Pour demander SOPDI, vous pouvez utiliser un relevé de dépôt direct POSPH pour prouver que vous résidez en Ontario. Veuillez consulter le processus de demande SOPDI pour connaître les autres documents requis.
- Vous pouvez également utiliser la lettre d'admissibilité que vous recevez du SOPDI dans le cadre de votre demande au POSPH.



Appelez le 2-1-1
(sans frais **1-877-330-3213**)
ou visitez
sopdi.ca
pour trouver le **SOPDI**
de votre région.

RESTEZ BRANCHÉS !



Si vous recevez le soutien du POSPH, vous pouvez également être admissible aux services du SOPDI

SOPDI  **POSPH**



Qu'est-ce que SOPDI ?

Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI) est le point d'accès aux services aux adultes ayant une déficience intellectuelle financés par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESSC) en Ontario. Nous mettons les personnes en relation avec les services et les soutiens offerts afin qu'elles puissent devenir plus autonomes et participer activement à la vie de leur collectivité.

Vous êtes également automatiquement admissible à l'aide financière du programme Passeport. SVP communiquer avec votre SOPDI régional pour faire une demande de référence.

Le SOPDI offre-t-il des services de développement pour adultes ?

Le SOPDI ne fournit aucun service ni aucun financement. C'est le **point d'accès** aux services et aux soutiens aux adultes en développement financés par le MSESSC. En revanche, le SOPDI vous **aide à entrer en contact** avec les services et les soutiens offerts dans votre collectivité.

Comment puis-je faire une demande auprès de SOPDI ?

Si vous :

- avez une déficience intellectuelle
- vivez en Ontario et
- êtes âgé de 18 ans ou plus,

présentez une demande par l'intermédiaire du SOPDI pour savoir si vous êtes admissible aux soutiens financés par le ministère des adultes disponibles dans votre collectivité. Il y a neuf bureaux de SOPDI en Ontario. Adressez-vous au SOPDI de votre région pour savoir quels services et soutiens sont disponibles et vous conviennent.

Quand devez-vous faire une demande auprès de SOPDI ?

Il est bon de commencer à planifier tôt. Le meilleur moment pour faire une demande de SOPDI est donc à 16 ans. Toutefois, vous ne pouvez accéder aux services qu'à partir de 18 ans, quand ils sont disponibles.

Quels services du SOPDI puis-je obtenir, étant donné mon approbation ?

Certains de ces soutiens peuvent inclure des services de gestion de cas, des soutiens au logement, des soutiens à la participation communautaire, des soutiens au répit des aidants naturels, et bien d'autres encore.

Quand recevrai-je une aide ?

Cela peut prendre un certain temps avant que vous ne receviez vos services et soutiens.

Dans l'intervalle, informez le SOPDI de votre région si vos coordonnées ou votre situation changent.

Si je suis admissible aux services de développement, serai-je également admissible au POSPH ?

Toute personne admissible à recevoir des services aux personnes ayant une **déficience intellectuelle** satisfait automatiquement au critère d'invalidité du POSPH (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées). Toutefois, il est nécessaire de remplir d'autres

conditions d'admissibilité au financement du POSPH, comme la solvabilité financière.

Quand devriez-vous faire une demande au POSPH ? I ?

Le meilleur moment pour faire une demande auprès du POSPH est à 17 ½ ans.

Puis-je demander le POSPH par l'intermédiaire du SOPDI ?

Non, le processus de demande du POSPH est différent. Cependant, vous pouvez utiliser la lettre d'admissibilité du SOPDI que vous recevez dans le cadre de votre demande de soutien du revenu auprès du POSPH. Si vous n'êtes pas sûr, contactez votre bureau du POSPH.

